

Edito

Cher(e) adhérent(e),

En 2022, les équipes de l'AIST 21 ont continué à innover pour vous accompagner au mieux, avec par exemple:

- un Portail Adhérents enrichi de nouvelles fonctionnalités.
- une nouvelle action « Parcours DU » pour vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique (obligation réglementaire),
- l'utilisation de la réalité virtuelle pour les formations SST,
- une nouvelle formation « Premiers secours en santé mentale »...

Nos équipes restent à votre disposition pour vous conseiller au profit de la santé au travail de vos salariés.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos équipes, une excellente année 2023.



Sandrine VANNET Présidente

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP ou DU)

L'élaboration d'un DUERP est **obligatoire** pour toutes les entreprises depuis 2001. Avec la loi du 2 août 2021, **vos obligations sont renforcées** : **avoir un DUERP, mis à jour**, avoir un **plan d'action** (< 50 salariés) ou **programme annuel de prévention** (> 50 salariés) à jour, faire l'objet d'un dépôt et un archivage dématérialisé...

Quel que soit votre état d'avancement, l'AIST 21 renforce son accompagnement!

Vous n'avez pas de DU ou vous souhaitez le refaire ?

Un parcours d'ateliers pour vous accompagner dans la démarche de réalisation de votre DU et du plan d'action :



Webinaire (45 min)

- + Atelier méthodologique (3h)
- + Atelier Plan d'Action (3h)

En fonction de vos besoins (options)

- + Atelier Charge physique (3h)
- + Atelier Risque chimique (3h)
- + Atelier RPS (3h).



Vous avez un DU et vous souhaitez le modifier / compléter ?

Participez à nos webinaires spécialisés et faites le point sur les dernières actualités.



Vous avez besoin d'un conseil ou d'un appui spécifique pour avancer sur votre démarche de DU ?

Demandez à être contacté par votre expert en prévention.



Besoin de plus d'accompagnement ? Découvrez notre offre complémentaire « MODULE DU »

Activez votre MODULE DU depuis votre Portail Adhérent AIST 21 lors de votre appel à déclaration (150€ HT par an).





- Application numérique conviviale et accessible depuis votre portail adhérent avec possibilité de mise à jour et de modification à tout moment.
- Stockage et archivage numériques sécurisés et confidentiels.
- Facile d'utilisation, trame web intuitive à compléter avec une liste de risques déjà suggérée ainsi que des actions de prévention associées.
- Partagé avec votre service de prévention et de santé pour un pilotage efficace de votre politique de prévention.
- Accompagnement au déploiement et conseils de prévention adaptés à votre situation.

Plus d'informations sur www.aist21.com/duerp-2/

- **SMMAIRE**
- Edito
- Offre socie DUERP
- Rétrospective 2022

- · Réforme santé au travail
- Brèves
- Agenda

RETROSPECTIVE 2022

RETROSPECTIVE

RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES

Coredor

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

CLUB INDUSTRIE 4.0

Intervention sur les nouvelles technologies (réalité virtuelle et la capture de mouvement) au service de la prévention des TMS.





Animation de la journée PREV'ACTION "Savoir prévenir les RPS et les risques liés au travail sur écran".





Présentation de l'AIST 21 et de la réforme en cours aux administrateurs.





Rencontre des alternants de Licence et Master.



PORTAIL ADHERENTS

Votre nouveau portail Adhérents, accessible depuis début mai, permet de gérer vos effectifs (nouvel embauché, départ, changement de contrat), demander des visites pour vos salariés, déclarer les risques professionnels, récupérer les documents de fin de visite de vos salariés, payer votre cotisation, accéder à vos factures...



Vous pouvez également créer des profils différents (convocation, facturation, santé sécurité...) afin que vos collaborateurs puissent accéder aux informations dont ils ont besoin!

LOI 2 AOUT 2021

Organisation de **webi- naires adhérents** pour présenter les impacts et opportunités de la réforme de la santé au travail.

Replay disponible sur www.aist21.com

FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)

Vous souhaitez mieux faire face aux **enjeux de santé mentale** dans votre entreprise : anxiété, agressivité, débordement, dépression, prise de substances, ... ?

Les Premiers Secours en Santé Mentale sont l'équivalent pour la santé mentale, de gestes de premiers secours pour une difficulté physique. Ces premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou que la crise soit résolue.



SST ET REALITE VIRTUELLE



L'AIST 21 s'est dotée de **lunettes de réalité virtuelle** pour les formations SST. Cet outil permet **d'immerger les stagiaires** dans des **situations type de secourisme** et ainsi **tester leurs connaissances** au plus proche de situations réelles. Cela permet également de renouveler l'intérêt des stagiaires pour une formation qu'ils connaissent déjà bien.

Et concrètement ? un des stagiaires est équipé du casque et les autres peuvent suivre le déroulé sur l'écran. Plusieurs scénarios sont disponibles. Le formateur peut débriefer en direct ou à la fin de chaque exercice. Cet équipement est **novateur** dans le domaine de la formation.

REFORME SANTE AU TRAVAIL

REFORME REFORME

OFFRE SOCLE AIST 21

La loi du 2 août 2021 et ses décrets d'application visent à **renforcer la prévention des risques professionnels** dans les entreprises. Dans ce cadre, de nouvelles missions et orientations ont été données aux Services de Prévention et de Santé au travail (SPST). Afin de garantir une équité entre les territoires, chaque SPST doit proposer une <u>offre identique de services</u> à ses adhérents en échange de leur cotisation annuelle, autour de trois thèmes :



Prévention des risques professionnels, suivi individuel, prévention de la désinsertion professionnelle.

Que comprend-elle à l'AIST 21?

PREVENTIO

Suivi individuel de chaque salarié (visites d'embauche, périodique, pré-reprise, reprise, à la demande, mi-carrière, fin de carrière).

Aide à l'évaluation des risques : document unique et plan d'action, métrologie (bruit, température, lumière...), fiche d'entreprise, étude de poste, analyse des FDS (fiches de données de sécurité) ...

Réunions d'information, modules de **e-learning, webinaires, ateliers.**

Mise à disposition de plaquettes, flyers, affiches, vidéos.

Maintien en emploi des salariés, cellule de prévention de la désinsertion professionnelle.

Participation aux CSSCT et aux journées annuelles de prévention.

Entretiens individuels ou collectifs avec un psychologue du travail.

Accompagnement du salarié par une **assistante sociale du travail**.

Conseils et accompagnements :

Conception et aménagement de postes et lieux de travail, organisation du travail.

Substitution de produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Avis et conseils sur la réglementation et les normes.

Recherche de solutions techniques aide à la recherche de financements.

Aide au choix des équipements de protection collectifs et individuels.

Aide à l'analyse et à la résolution de conflits en milieu professionnel.

Analyse des accidents du travail.

Prêt de matériels pour essai (ex : sièges, souris verticales, rehausseur d'écran, ...).

En complément de cette offre « socle », chaque SPST peut proposer à ses adhérents une <u>offre « complémentaire »</u> (non comprise dans la cotisation), comme par exemple des <u>formations</u> (Sauveteurs secouristes du travail, Référent travail écran, RPS pour les managers, Premiers secours en santé mentale...), des <u>sensibilisations en entreprise...</u>

DIRIGEANTS NON-SALARIÉS: vous pouvez bénéficier des **mêmes services** que vos salariés (visites médicales, aménagement de poste, consultation avec un psychologue du travail...). Pour en bénéficier, il suffit de vous ajouter en tant que personne sur votre Portail Adhérents.

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS:

une offre de services spécifique est disponible.

NOUVELLES RESSOURCES:

- Flyers : Votre suivi en santé au travail et Numéros Urgence
- Vidéo : Le bruit au travail
- Plaquette : Bien porter pour bien se porter
- Affiches: Troubles musculosquelettiques, Bruit au travail et Risques chimiques

Tous les outils AIST 21 sont téléchargeables www.aist21.com

Vous préférez disposer de versions papier pour vos salariés ? un bon de commande est disponible sur le site.



Le site www.aist21.com a évolué depuis quelques mois. Vous y trouverez de nombreuses ressources classées par risques ou par actions: plaquettes et flyers d'information et de sensibilisation pour vos salariés, modules de e-learning, vidéos, formations et sensibilisations, informations réglementaires...

CENTRES

Rénovation des centres

- · Arnay-le-Duc
- Auxonne
- Pouilly-en-Auxois
- Saint-Jean-de-Losne pour offrir de meilleures

conditions d'accueil à vos salariés.



INDEX EGALITE HOMMES FEMMES DE L'AIST21

88/100





AGENDA

FEVRIER

24 février 9h-12h - DIJON

Mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail

27 février 14h-16h30 - DIJON

Découvrez l'offre de services de l'AIST 21

MARS

7 mars

10h-11h - WEBINAIRE

Risques chimiques: les évaluer pour mieux les prévenir dans le DUERP

23 mars

10h-11h - WEBINAIRE

Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention (exosquelettes, cobots...)

29 mars

10h-11h - WEBINAIRE

Intégrer la charge physique et le risque TMS dans le DUERP

AVRIL

4 avril 14h-17h - DIJON

Maintien en emploi de vos salaries dans le secteur privé : comment faire?

26 avril 9h-12h - DIJON

Mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de Travail

27 avril 9h-12h - DIJON

Comment accompagner le changement en entreprise?

NIUL

1 juin 9h-12h - DIJON

Prévenir le harcèlement moral au travail (UIMM 21 et MEDEF)

6 juin

9h-12h - DIJON Que faire après un Accident

du Travail (chutes, déplacements...): analyser les causes (méthodologie)?

13 juin 10h-11h - WEBINAIRE

Risques chimiques: les évaluer pour mieux les prévenir dans le DUERP

15 juin

10h-11h - WEBINAIRE

Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention (exosquelettes, cobots...)

PARCOURS DU

NOUVELLE SESSION



Webinaire 17 janvier à 16h

OU 19 janvier à 10h30



Atelier méthodologique

23 février de 14h à 17h



Atelier plan d'action

28 mars de 9h à 12h

Inscription sur www.aist21.com

VOUS AVEZ ADHÉRÉ RÉCEMMENT À L'AIST 21?

Vous souhaitez mieux connaître les services inclus dans votre cotisation et le fonctionnement de votre Service de santé au travail?

PROCHAINES DATES:

27 février 14h à 16h30 (Dijon) 4 juillet 14h à 16h30 (Beaune)



